

ANMPP – SECTEUR PEINTRE

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT
DE L'INDEMNITE POUR ABSENCE JUSTIFIEE**

Selon article 25 de la CCT romande du Second-Œuvre

EMPLOYEUR :

NOM DU SALARIE :

CAUSE DE L'ABSENCE : *Mettre une croix dans la case correspondante*

DECES : conjoint, enfant 3 jours
: père, mère, frère, sœur,
beau-père, belle-mère 2 jours
: grands-parents 1 jour

MARIAGE : 1 jour

NAISSANCE : 2 jours

MILITAIRE :

Journée d'Information militaire: 1 jour

Libération des obligations militaires: ½ jour

DATE(S) DE L'ABSENCE : du au.....

L'employeur soussigné atteste qu'il s'agit là d'une absence justifiée effective au sens de la CCT en cours.

Le salarié soussigné certifie avoir reçu son plein salaire pour le(s) jour(s) d'absence ci-dessus.

Signature du salarié :

Timbre et signature de l'employeur :

Lieu et date :

REMBOURSEMENT : CHF 120,- / JOUR D'ABSENCE JUSTIFIEE

ASSOCIATION NEUCHÂTELOISE
DES MAÎTRES PLÂTRIERS-PEINTRES
Les Longues Raies 13
Case postale 32
2013 COLOMBIER